

REGLEMENT PARTICULIER DU 80^{ème} BOL D'OR

Article 1 - PUBLICATION

Le 80^{ème} BOL D'OR Motocycliste, course internationale de 24 heures, comptant pour le **CHAMPIONNAT MONDE FIM D'ENDURANCE 2016-2017**, ainsi que pour la série MASTER OF ENDURANCE est organisée par l'ASSOCIATION MOTO-CYCLECARISTE DE FRANCE, MOTO REVUE ET L'AMCF SPORT, sur le Circuit Paul Ricard.

Cette compétition se déroulera du 15 au 18 septembre 2016.

Elle est placée sous l'égide de la Fédération Internationale de Motocyclisme, de la Fédération Française de Motocyclisme et des Ligues Motocyclistes de Provence et d'Ile de France.

Cette épreuve a reçu le numéro **FIM IMN [104/01]** et le numéro d'épreuve F.F.M. [en cours]

Article 2 - SECRETARIAT DE L'ORGANISATION

Avant la manifestation :

AMCF

12 rue Mozart 92587 Clichy cedex

Téléphone : 01 41 40 31 28 - Télécopie : 01 41 10 32 55

Email : claire.etienne@editions-lariviere.fr

Pendant la manifestation (à partir du lundi 12 septembre 2016)

CIRCUIT PAUL RICARD

RDN8 2760 Route des Hauts du Camp - 83 330 Le Castellet

Téléphone : 33 (0)494 983 666

Email : circuit@circuitpaulricard.com

Article 3 - CIRCUIT

La longueur du circuit est de 5 791 mètres.

Toutes les courses seront courues dans le sens des aiguilles d'une montre.

Le plan du circuit figure en annexe.

Le tableau d'affichage officiel est situé dans le Hall du Pit Building.

L'accès au circuit sera autorisé à partir du lundi 12 septembre à 9h00.

Le paddock devra être intégralement libéré le lundi 19 septembre à 9h00.

L'installation sur les paddocks et dans les stands ne pourra se faire que conformément aux directives des organisateurs.

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des courses.

Les burns sont interdits sur la piste, la voie des stands et dans l'enceinte du Circuit Paul Ricard. En cas de dégradation du bitume, les équipages devront payer les frais de remise en état du revêtement.

Il n'est pas permis de conduire une machine de course à l'intérieur du circuit ailleurs que dans la voie des stands ou sur la piste.

Article 4 - JURIDICTION

La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif et aux règlements du Championnat du Monde d'Endurance de la FIM ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement particulier.

L'organisateur s'engage également à respecter le plus fidèlement possible, la charte environnementale "Green Line".



Article 5 - OFFICIELS

- **PRESIDENT AMCF ET COMITE D'ORGANISATION** Patrick **CASASNOVAS (A.M.C.F)**

- **MEMBRES D'HONNEUR**
Charles KRAJKA (MC VINCENNES)
Robert LIQUIER (UM SOISSONS)
Noël RENOUARD (AMCF)

- **DIRECTION DE COURSE**
 - Directeur de l'épreuve FIM
 - Officiel sécurité FIM 1
 - Officiel sécurité FIM 2
 - Représentant EEL

- **JURY INTERNATIONAL**
 - Avec droit de vote**
 - Président du jury
 - Membre du jury nommé par la FIM
 - Membre du jury nommé par la FMNR

 - Sans droit de vote**
 - Directeur de course
 - Directeurs de course adjoint

 - Secrétaires du jury
 - Directeur Technique FIM
 - Responsable des vérifications techniques FIM
 - Secrétaire technique
 - Représentant EEL
 - Délégué environnement

- **COMMISSAIRES TECHNIQUES**
 - Responsable
 - Secrétaire
 - Membres

- **RESPONSABLES COMMISSAIRES DES STANDS**
- **RESPONSABLES COMMISSAIRES DE PISTE**

- **RESPONSABLE Paddock**

- **RESPONSABLE CHRONOMETRAGE**

- **SECRETARIAT**
Igor **ESKINJA**
Isoyo SUGIMOTO
Jean-Marc DESNUES

Jean-Luc **GILARD**
Jacques LEMAITRE
Jean-Marc DELETANG
Nicole FUENTES
Anne Marie VILLA VEGA
Claudine GUERIN
En attente de désignation
Charles HENNEKAM
Francis GUIER
Myriam TRAVERSA
Renaud JEANFILS
Nathalie LEMOINE

Francis **GUIER**
Myriam TRAVERSA
Didier TRAVERSA
Catherine THIVOLLE
Daniel ARCENS
Roger BLANC
Laurent BARANGER
Patrick BERTOLOTTI
David CHIES
Gaëtan LE RUYET
Edmond LEDOYEN
Patrick MANNEVY
Vincent ROUSSEL
Jean Michel ROUVIERE
Alain TOURNIAYRE
François ADE
Eric LECOMTE
Franck DUPUIS
Arnaud WILLIAM
Christophe SUREAU
Julio LOPES

Hervé **PAPIER**
Julien **PAOLI**

En attente de désignation

ITS **CHRONO**
AMCF / Circuit Paul Ricard



Article 6 - CATEGORIES

Les Motocycles des classes suivantes sont autorisés dans le cadre des définitions prévues aux articles 2.6, 2.7 et 2.8 des Règlements du Championnat et de la Coupe du Monde d'Endurance FIM.

- **FORMULA EWC**
- **SUPERSTOCK**
- **SUPERTWIN**
- **EXPERIMENTALE** 4 temps jusqu'à 1200 cc

Article 7 - NOMBRE D'EQUIPAGES ET DE COUREURS ADMIS

Le nombre maximum d'équipages invités à participer aux essais est de 60

Le nombre maximum d'équipages admis au départ est de 60

Article 8 - SELECTION DES EQUIPAGES

Un Comité de Sélection se réunira après la date de clôture des engagements et sélectionnera **60** équipages.

Les décisions de ce Comité seront sans appel, chaque équipe est donc informée que l'organisateur du 80ème BOL D'OR n'est pas en mesure de leur garantir une participation à cette épreuve avant la réunion du Comité de Sélection prévue le : Mardi 16 AOÛT 2016

Les engagements se feront selon la priorité suivante : Code FIM Endurance Article 1.8.7

Chaque demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée des droits d'engagement, de la caution, du palmarès du Team et de tous les coureurs. Le Comité de Sélection se réserve la possibilité de refuser tout engagement, même si celui-ci a été déposé dans les délais.

Article 9 - ENGAGEMENT, LICENCES, DROITS DE PARTICIPATION ET CAUTION

Les demandes d'engagement devront parvenir à l'organisateur **au plus tard le 15 août 2016** en mentionnant obligatoirement le nom de TOUS les coureurs.

Pour les coureurs étrangers celles-ci devront être approuvées par leur Fédération Nationale.

Les Teams devront être en possession d'une licence de Championnat du Monde (pour équipes). Si plusieurs machines sont engagées par une même équipe, une licence team par machine est obligatoire.

Conformément aux Règlements du Championnat et de la Coupe du Monde d'Endurance FIM (art. 1.8.8), un droit d'inscription comme suit :

- **2500** Euros pour toutes les équipes (sous contrat ou non) devra obligatoirement être joint à la demande d'engagement.

- Pour tout engagement demandé après la date de clôture et sous réserve de son acceptation par le comité de sélection, un droit supplémentaire de 1 000€ sera appliqué par moto. Le droit ne sera pas remboursé en cas de forfait.

Coordonnées bancaires pour virements :

Crédit du Nord

Compte : AMCF SPORT

Code banque : 30076

Code Agence : 02137 – Domiciliation Stadium Entreprises

N° Compte : 11106100200 – Clé RIB : 95

IBAN : FR76 3007 6021 3711 1061 0020 095

BIC : NORDFRPP



Les droits d'inscription et les frais techniques ne seront pas remboursés aux concurrents forfaits après le 1^{er} septembre 2016 ou non qualifiés à l'issue des essais chronométrés et de la réunion de jury confirmant la liste des partants.

Une demande d'engagement ne deviendra engagement officiel qu'après réception de la confirmation de l'organisateur. Une empreinte bancaire

Une caution de **2000 €** devra également et obligatoirement être jointe à l'engagement pour tout paiement par chèque. Pour les paiements par carte, une empreinte bancaire sera prise lors du paiement en ligne et l'organisateur se réserve le droit de prélever la caution sur le compte concerné, tout comme il encaisserait le chèque si besoin.

Cette caution couvrira l'ensemble des cautions (transpondeurs, brassards, extincteurs etc...). Elle sera intégralement retournée, à l'exception des amendes qui pourraient être infligées à l'équipage et pour couvrir les pertes ou casses éventuelles du matériel confié.

La liste de l'allocation billetterie figure en annexe I.

Article 10 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le mercredi 14 septembre de 09h à 13h et de 14h à 18h. Présence obligatoire des teams managers accompagnés de leurs pilotes.

Ouverture du secrétariat sportif [à confirmer] :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| - le mercredi 14 septembre | de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 |
| - le jeudi 15 septembre | de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 |
| - le vendredi 16 septembre | de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 |
| - le samedi 17 septembre | de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 21h00 |
| - le dimanche 18 septembre | de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 |



Les vérifications se tiendront :

Administratives : Rez-de-chaussée du bâtiment PIT BUILDING

Techniques : Contrôle technique 2 : CT2

Les machines doivent porter des plaques numéros, en conformité avec les articles 2.3.12 et 1.7.2 des Règlements du Championnat du Monde d'Endurance FIM.

L'ensemble des machines pourra subir un contrôle de bruit à tout moment durant les essais et notamment à la fin des essais qualificatifs.

Les marquages moteurs auront lieu dans les stands des concurrents, le samedi matin immédiatement après le Warm-up. Le marquage des silencieux d'échappement, s'effectuera le jeudi 15 septembre de 10h à 16h [à confirmer].

Les caméras embarquées (autres que celles du promoteur du Championnat FIM ou permises par l'Administration FIM) ne sont pas autorisées.

Si une équipe souhaite installer sa propre caméra embarquée, elle doit en faire la demande officielle au département TV de la FIM **ou au promoteur EEL**.

L'installation et la pose se feront sur approbation de la Direction de Course et des Commissaires techniques.

Article 11 - CARBURANT

Le carburant devra être conforme à l'article 2.10 des Règlements d'Endurance FIM.

Article 12 - ESSAIS – QUALIFICATIONS

Chaque coureur engagé au 80ème Bol d'Or devra obligatoirement participer aux essais, dans la série qui lui sera réservée, en fonction de la couleur de ses brassards et de son bracelet conformément à l'article 1.11.1 des Règlements du Championnat du Monde d'Endurance FIM.

Position sur la grille et qualifications : conformément à l'article 1.14 des Règlements du Championnat du Monde d'Endurance FIM.

Article 13 - BRIEFINGS

Les responsables d'équipe devront obligatoirement assister en totalité au briefing prévu en salle (à définir) le **mercredi 14 septembre 2016 de 18h15 à 19h00**.

Les coureurs devront obligatoirement assister en totalité au briefing prévu en salle (à définir) le **mercredi 14 septembre à 19h15-20h15**.

Article 14 - STANDS ET PADDOCK - PANNEAUTAGE

Le positionnement dans les stands et le paddock ne pourra se faire que conformément aux directives de l'organisation en collaboration avec le **Jury International de la FIM et le Promoteur**.

L'affectation des stands est sous la responsabilité exclusive de l'organisateur.

L'attribution définitive des stands se fera le vendredi 16 septembre 2016 [à confirmer] (après l'affichage des équipes qualifiées).

Les derricks devront être montés solidement, à l'intérieur des stands, (dépassement maxi autorisé à l'extérieur 0.50m) avant 11 heures le jeudi 15 septembre [à confirmer], afin qu'ils puissent être vérifiés. Tout derrick qui ne répondrait pas aux mesures de sécurité devra être démonté.

L'usage de tout appareil générateur d'étincelles (soudeuse, ponceuse, meule etc...) est formellement interdit. Pendant les essais ou la course, seuls sont autorisés les outillages électriques portables sans câbles d'alimentation.

Toute équipe qui n'occupera pas son stand à 11 heures samedi 17 septembre, sera considérée comme forfait.

Les équipes non qualifiées devront obligatoirement avoir libéré leur stand le vendredi 16 septembre avant 16h [à confirmer].

Un stand peut être affecté à une ou plusieurs machines appartenant à un concurrent ou à **plusieurs** concurrents différents, chacun se partageant à parts égales :

- la surface couverte, les installations, la surface sur la piste de décélération et la Zone de panneautage. (Voir ci-dessous).

Chaque chef d'Equipe est responsable du respect des consignes de sécurité.

Espace de vie et intendance : Il sera attribué à chaque équipe un espace de stationnement pour le véhicule atelier derrière les stands sur lequel le stationnement de caravanes ou de tentes sera interdit, ainsi qu'une surface de 50 m² pour "l'intendance" des équipes sur le paddock "Bol d'Or".

Il est strictement interdit de déverser dans les sols les eaux usées des véhicules. Toute infraction à cette interdiction sera sanctionnée par le jury de l'épreuve (Article 6.e du code de l'Environnement FIM).

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit :

- d'utiliser des barbecues à l'arrière du bâtiment en raison des stockages d'essence.
- Stocker du matériel entre les camions et le bâtiment sur la voie pompiers en arrière stands.

Panneautage : La zone de panneautage se trouve dans la zone des stands.

Le panneautage est autorisé dans cette zone (2 signaleurs par équipe). Des installations démontables sont autorisées dans la mesure où elles ne peuvent créer aucune atteinte à la sécurité. L'emploi par les équipes de drapeaux, emblèmes ou éclairages semblables à ceux employés par les officiels pour renseigner les coureurs est interdit.

Les dimensions maximales des installations sont les suivantes :

- Hauteur = 2 mètres maximum.
- Largeur : 2 mètres le long du mur de signalisation.
- Profondeur : 1 mètre entre les 2 murs.

La cabine de chronométrage ne pourra en aucun cas dépasser des vitres de protection.

Aucun perçage ne pourra être fait sur les supports des vitres.

Les installations seront uniquement réalisées avec des matériaux transparents. La seule inscription autorisée (200cm x 20cm maximum) sur ces installations est la marque de la moto.

Article 15 - HORAIRES PREVISIONNELS [susceptibles d'être modifiés]

Mercredi 14 septembre 2016

09h à 13h et de 14h à 18h :

18:15 19:00
19:15 20:15

Vérifications administratives et techniques

BRIEFING TEAMS MANAGERS
BRIEFING PILOTES BOL D'OR

0:45
1:00

Jeudi 15 septembre 2016

8:15	8:45	BRIEFING BOL CLASSIC	0:30
8:55	9:25	BRIEFING BOL D'ARGENT	0:30
9:30	11:30	BOL D'OR ESSAIS LIBRES	2:00
11:40	12:40	ESSAIS LIBRES BOL CLASSIC	1:00
12:50	13:50	ESSAIS LIBRES BOL ARGENT	1:00
14:00	14:20	COUPE YAHAMA YZF 1- R125 (Essais qualificatifs 1) (Circuit 3,8)	0:20
14:40	15:00	BOL D'OR Brassards bleus (Essais qualificatifs)	0:20
15:10	15:30	BOL D'OR Brassards jaunes (Essais qualificatifs)	0:20
15:40	16:00	BOL D'OR Brassards rouges (Essais qualificatifs)	0:20
16:10	16:30	BOL D'OR Brassards verts (Essais qualificatifs)	0:20
16:50	17:10	BOL CLASSIC PILOTE JAUNE (Bracelet rose) (Essais qualificatifs 1)	0:20
17:20	17:40	BOL CLASSIC PILOTE ORANGE (Bracelet bleu) (Essais qualificatifs 1)	0:20
17:50	18:10	BOL D'ARGENT PILOTES ARGENT (Essais qualificatifs 1)	0:20
18:20	18:40	BOL D'ARGENT PILOTES VIOLET (Essais qualificatifs 1)	0:20

Essais de nuit :

20:30	21:30	BOL D'OR	1:00
21:40	22:20	BOL CLASSIC	0:40



Vendredi 16 septembre 2016

8:30	8:50	BOL D'ARGENT PILOTES ARGENT (Essais qualificatifs 2)	0:20
9:00	9:20	BOL D'ARGENT PILOTES VIOLET (Essais qualificatifs 2)	0:20
9:40	10:00	BOL D'OR Brassards bleu (Essais qualificatifs)	0:20
10:10	10:30	BOL D'OR Brassards jaunes (Essais qualificatifs)	0:20
10:40	11:00	BOL D'OR Brassards rouges (Essais qualificatifs)	0:20
11:10	11:30	BOL D'OR Brassards verts (Essais qualificatifs)	0:20
11:40	12:00	BOL CLASSIC PILOTE JAUNE (Essais qualificatifs 2)	0:20
12:10	12:30	BOL CLASSIC PILOTE ORANGE (Essais qualificatifs 2)	0:20
12:40	13:00	COUPE YAHAMA YZF 1- R125 (Essais qualificatifs 2) (Circuit 3,8)	0:20
13:05	13:25	Preparation des stands Bol d Argent	0:20
13:35	13:45	Début de la procédure de départ BOL D'ARGENT	0:10
13:45	16:45	DEPART DU 12 ^{ème} BOL D'ARGENT	3:00
16:45	16:55	Sortie des stands Bol d'Argent	0:10
17:05	17:10	Preparation Visite des stands	0:05
17:10	19:00	Visite des stands	1:50
19:00	19:40	Montage des tentes pour les Stands BOL CLASSIC	0:40
19:50	20:05	Preparation des stands Bol Classic	0:15
20:15	20:30	Début de la procédure de départ BOL Classic	0:15
20:30	22:30	BOL CLASSIC 1ere MANCHE	2:00

Samedi 17 septembre 2016

8:15	8:25	Preparation des stands Bol Classic	0:10
8:25	8:45	Début de la procédure de départ.	0:20
8:45	10:45	BOL CLASSIC 2eme MANCHE	2:00
10:45	11:45	Nettoyage Voie des stands et Inspection piste FIM	1:00
11:45	12:30	WARM UP	0:45
12:40	13:10	COUPE YAHAMA YZF 1- R125 (Circuit 3,8)	10 tours
13:10	14:00	Visite des stands VIP - ANIMATIONS.	0:50
14:00	14:15	Préparation des machines + pilotes devant les stands (épi)	0:15
14:15	15:00	Début de la procédure de départ.	0:45
15:00		DEPART DU 80^{ème} BOL D'OR	

Dimanche 18 septembre 2016

15:00 Arrivée de la 80ème édition du Bol d'Or



Article 16 - DEPART

La procédure de départ sera conforme à la réglementation de la F.I.M. (art. 1.16 des Règlements d'Endurance FIM).

Article 17 - ARRETS AUX STANDS

Les arrêts aux stands devront se conformer aux articles 1.15.5 et 1.18 des Règlements FIM.

Article 18 - RAVITAILLEMENT

Les opérations de ravitaillement devront se conformer aux articles 1.15.5 et 2.3.15 des Règlements d'Endurance FIM.

Le stockage de carburant dans le stand ne pourra pas dépasser 50 litres (contenu du derrick inclus).

Il est formellement interdit de fumer dans et devant les stands.

Il est interdit à la personne affectée à la sécurité incendie de porter une tenue officielle de pompier.

Articles 19 - ASSISTANCE PENDANT LA COURSE

Conformément à l'Article 1.15.6 des Règlements du Championnat du Monde FIM d'Endurance, si l'Equipe le souhaite, elle peut demander une assistance pour que le pilote et le motorcycle soient ramenés dans un véhicule de l'organisation. Dans ce cas, ils seront déposés à l'entrée de la voie des stands. Depuis ce lieu, deux personnes de l'équipe pourront ramener le motorcycle au stand, sous le contrôle d'un officiel.

Son tour de piste sera comptabilisé dans son décompte de la course.

Si suite à un problème collectif plusieurs équipes souhaitent bénéficier de cette aide, la prise en charge des équipes sera faite suivant l'ordre de la grille de départ.

Deux (2) véhicules seront disponibles à cet effet sur le circuit.

Aucune autre assistance que celle de l'organisation ne sera admise.

Article 20 - PRIX ET COUPES

Les primes et prix seront distribués au bureau de l'organisation situé au pit building environ 2 heures après l'affichage du Classement final jusqu'à 18h30.

Les prix qui ne seront pas retirés resteront acquis à l'AMCF SPORT.

Les primes d'arrivée seront attribuées au représentant de la structure (personne physique ou morale) qui a engagé la moto.

Montant total des primes d'arrivée : 6 800 €

Au 1 ^{er}	1 800 €
Au 2 ^{ème}	1 200 €
Au 3 ^{ème}	1 000 €
Au 4 ^{ème}	800 €
Au 5 ^{ème}	600 €

Vainqueur de la classe :	
EWC	800 €
COUPE DU MONDE	600 €

Primes de participation

Les prix sont sujets aux contrats signés entre Eurosport Event LTD (EEL), les organisateurs et les équipes.

Article 21 - RECLAMATIONS ET APPELS

Les réclamations et Appels sont régis par les Règlements du Championnat du Monde d'Endurance FIM (Articles 3.4)

Article 22 - APPLICATION DU REGLEMENT

En s'engageant, le concurrent, le responsable de l'équipe et les coureurs déclarent qu'ils connaissent parfaitement le présent règlement et qu'ils prennent l'engagement de s'y conformer ainsi qu'à toutes les décisions des officiels.

Tous les points non visés par le présent règlement ou toutes les interprétations s'y rapportant seront tranchés par le Jury d'après les prescriptions du Code Sportif International de la F.I.M. et de ses annexes.



Article 23 - RENONCIATION A TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITES SPORTIVES

Indépendamment des prescriptions du Code Sportif de la F.I.M., les coureurs, par le fait de leur participation, renoncent à tout droit de recours contre l'organisateur, ses représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute autre manière non prévue par le Code Sportif de la F.I.M., pour tous dommages auxquels ils pourraient être exposés en conséquence de tout acte ou omission de la part de l'organisateur, de ses officiels, représentants ou préposés, qu'ils soient nommés par l'organisateur ou par le pouvoir sportif national ou international, dans l'application de ce règlement ou de tout avenant qui pourrait être établi par la suite ou pour toute autre cause qui pourrait en découler.

Article 24 - ANNULATION DE L'EPREUVE

Si la course ne pouvait avoir lieu pour quelques causes que se soient, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables, et les concurrents de ce fait, ne pourraient réclamer aucune indemnité.

Sauf en cas de force majeure, les concurrents seront informés de sa suppression huit jours au moins avant la date de la course. Les droits d'inscription seront remboursés aux concurrents.

Article 25 - ASSURANCES

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement ainsi que par l'émission d'une licence annuelle ou « une manifestation » adéquate, la F.M.N. du coureur certifie que le conducteur ou le passager est assuré en conformité avec les prescriptions de la F.I.M.

En conformité avec la réglementation, l'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile en cas d'accident survenant au cours de la manifestation (essais et courses).

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un motorcycle, aux accessoires et au matériel, par un accident, le feu ou tout autre incident.

Article 26 - PUBLICITE

Il est rappelé, conformément à la loi 91-32, que toute publicité en faveur d'une marque de tabac ou d'alcool est interdite dans l'enceinte du circuit.

25.1) Toute publicité et action publicitaire ou promotionnelle dans les enceintes de l'organisation ou aux abords du circuit (stands non concurrents, parcs concurrents, piste, village, etc...) doivent faire l'objet d'un accord préalable avec le Service de Publicité de AMCF SPORT.

Toute publicité, tout affichage à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands concurrents sont formellement interdits sauf accord exprès de l'organisateur.

25.2) Le(s) parc(s) réservé(s) aux concurrents et aux assistances est (sont) mis à la disposition des concurrents et des firmes afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible. Ce(s) parc(s) ne peut (vent) donc être utilisé(s) à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

25.3) Toute publicité aérienne, toute action publicitaire, promotionnelle ou de relations publiques intervenant dans l'espace aérien situé au-dessus du circuit et des communes traversées par le circuit, sont strictement interdites sauf accord écrit préalable du responsable du Service Publicité de AMCF SPORT, et des autorités administratives compétentes.

De même, l'utilisation de toute hélicoptère située dans les enceintes et aux abords du circuit est strictement interdite sauf autorisation de L'AMCF SPORT.

ARTICLE 27 – PARC COUREUR

Il est rappelé aux concurrents que leurs motos et leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 28 - DIVERGENCE ENTRE TEXTES FRANCAIS ET ANGLAIS

Si une divergence d'interprétation apparaissait entre le texte français et anglais du présent règlement particulier, seule la version française ferait foi.

ARTICLE 29 – NON QUALIFICATION APRES LES ESSAIS CHRONOMETRES

En cas de non qualification à l'issue des essais chronométrés, les frais d'engagements restent acquis par le club organisateur, l'AMCF.



ARTICLE 30 – ABSENCE AU DEPART

En cas de non présentation de la moto qualifiée sur la grille depart, les frais d'engagements restent acquis par le club organisateur, l'AMCF.



ANNEXE I - LAISSEZ PASSER

Les équipes sous contrat seront en possession de pass permanents fournis par la FIM pour le Championnat du Monde d'Endurance

Tous les autres équipages admis aux essais recevront chacun les accreditifs suivants

- 1 pour le team manager (full pass)
 - 1 pour chacun des pilotes (bleu – jaune – rouge – vert)
 - 5 pour les mécaniciens (accès paddock, loges, intérieur stands, voies de sécurité et voie des stands-piste)
 - 5 pour les panneauteurs et chronometreurs (accès paddock, loges, intérieur stands, voies de sécurité et voie des stands-piste)
 - 14 pour les invités stands et le responsable sécurité incendie (accès paddock, loges, intérieur stands)
 - 1 pour l'attaché de presse du team (accès paddock, loges, intérieur stands, voies de sécurité et voie des stands-piste et salle de presse)
- Il sera possible d'acquies des Pass Paddock supplémentaires permettant l'accès à l'enceinte générale au Paddock et à l'intérieur des stands pour la somme de 150€ par personne

Chaque laissez-passer ne pourra être utilisé que les jours de course, samedi 18 et dimanche 19 septembre 2016.

Seul le team manager ou un pilote en possession d'une procuration du team manager pourra récupérer les laissez passer.

Le 30/05/2016

LIGUE MOTOCYCLISTE
REGIONALE DE PROVENCE
Centre de Vie Sportif
98, Boulevard de l'Europe
13127 VITROLLES

Le 27/05/2016

LIGUE MOTOCYCLISTE
ILE DE FRANCE
8, rue du 8 mai 1945
91470 LAMOURS
Tel : 01 34 90 42 45
liguemotoidf@wanadoo.fr

Visa FFM n°16/0870

Le 17/08/16

